

# PA/PNRMR/ASSISTANCE MAITRISE OUVRAGE AMENAGEMENT ACCUEIL MAISON DU PARC / 2024 09 DCE-CCATP

## 1. Pouvoir adjudicateur

Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims  
Maison du Parc  
Chemin de Nanteuil  
51480 Pourcy  
SIRET : 255 100 075 00027  
[contact@parc-montagnedereims.fr](mailto:contact@parc-montagnedereims.fr)  
Tel : 03 26 59 44 44  
[www.parc-montagnedereims.fr](http://www.parc-montagnedereims.fr)  
Représenté par Madame Caroline BENOIT, Présidente

### Personnes habilitées à donner des renseignements :

#### Technique :

Madame Caroline FENEUIL, Chargée de mission Architecture  
[c.feneuil@parc-montagnedereims.fr](mailto:c.feneuil@parc-montagnedereims.fr)

#### Administratif :

Monsieur Éric LALLEMENT, Directeur adjoint, responsable administratif et financier  
[e.lallement@parc-montagnedereims.fr](mailto:e.lallement@parc-montagnedereims.fr)

## 2. Objet du marché public :

Réalisation d'une prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage au Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims pour l'aménagement des espaces intérieurs d'accueil et de secrétariat de la Maison du Parc (Chemin de Nanteuil – 51480 Pourcy)

Code CPV : 71311100-2 – Service d'assistance en Génie Civil ;  
Code CPV : 71310000-4 - Services de conseil en matière d'ingénierie et de construction  
Code CPV : 71242000-6 - Préparation du projet et de la conception, estimation des coûts  
Code CPV : 44115800-7 - Aménagements intérieurs de bâtiment

Référence du Marché : AMO AMENAGEMENT ACCUEIL MAISON DU PARC 2024 09

Le marché comporte une offre de base ferme à prix forfaitaire, décrite dans l'article 12 et l'annexe 1.

La sous-traitance est autorisée à condition d'avoir obtenu du Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement. Les conditions de recours à la sous-traitance sont celles prévues aux articles R 2193-1 et suivant du code de la commande publique.

Le candidat est autorisé à présenter une variante concernant l'échéancier de facturation.

### 3. Délais :

- Date limite de remise de l'offre par les candidats au présent MAPA AMO AMENAGEMENT ACCUEIL MAISON DU PARC 2024 09 est fixée au: **Vendredi 31/05/2024 – 12h00**
- Les offres sont à déposer impérativement et uniquement sur le profil acheteur **[www.proxilegales.fr](http://www.proxilegales.fr)**
- Délai de validité de l'offre : 2 mois
- Date de notification envisagée : Semaine 24 / 2024
- La fin de la prestation est attendue pour : **le 15/11/2024. (Remise du rapport d'analyse des offres)**

### 4. Autres précisions administratives :

- Visite du site : une visite du site de la Maison du Parc (51480 Pourcy) est **possible entre le 16 et le 24 mai** sur rendez-vous pris auprès du secrétariat du Parc : 03 26 59 44 44 ou [contact@parc-montagnedereims.fr](mailto:contact@parc-montagnedereims.fr)
- Négociation : La collectivité se réserve la possibilité de mise en place d'une négociation avec le nombre de candidats de son choix (3 mini) préalablement classés selon l'article 7 du présent DCE-CCATP
- Marché à procédure adaptée passé selon l'article L2123-1 du code de la commande publique
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales Prestations Intellectuelles fixé par Arrêté du 30 mars 2021 s'applique au présent MAPA 2024 09. Téléchargeable sur <https://www.economie.gouv.fr/>

### 5. Présentation et Remise des offres

Les propositions devront être impérativement déposées sur le profil acheteur **[www.proxilegales.fr](http://www.proxilegales.fr)** au plus tard le **Vendredi 31/05/2024 – 12h00**

L'offre présentée par le candidat devra contenir :

- **Le présent DCE-CCATP complété, paraphé et signé,**
- Une note méthodologique détaillant le mode de fonctionnement envisagé, un rétroplanning, et tout autre élément jugé utile par le candidat pour la compréhension de sa proposition,
- Un descriptif des compétences techniques approfondies du candidat en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage en matière de programmation : de projets d'architecture, travaux de

rénovation, études techniques de la construction, Montage financier, droit administratif (marchés publics), droit de l'architecture (propriété intellectuelle)

- Les expériences/références significatives du candidat en matière de prestations similaires en lien avec l'objet du marché public,
- Un devis détaillé,
- L'éventuelle déclaration du sous-traitant (DC4) complétée
- En cas de sous-traitance, toute précision utile concernant la prestation sous-traitée et les moyens alloués.
- Attestation assurance Responsabilité Civile Professionnelle
- Attestation relative aux situations de conflits d'intérêts complétée et signée.

## 6. Forme du Prix

Les prix dans le devis détaillé devront être présentés HT et TTC, et préciser le taux de TVA en vigueur.

Le prix HT de l'offre de base est forfaitaire et non révisable.

Le prix proposé devra inclure l'ensemble des frais liés à la prestation (frais déplacement, hébergement).

## 7. Critères d'attribution de l'offre

L'offre sera attribuée au candidat présentant la proposition économiquement la plus avantageuse compte-tenu des critères d'évaluation, listés ci-dessous avec leur pondération :

<b>Qualité technique de l'offre</b>	<b>60 %</b>
Appréciation de la note méthodologique détaillant le mode de fonctionnement envisagé, le rétroplanning, et tout autre élément jugé utile par le candidat pour la compréhension de sa proposition.	20 %
Appréciation du descriptif des compétences techniques approfondies du candidat en matière de programmation, projets d'architecture, travaux de rénovation, études techniques de la construction, Montage financier, droit administratif (marchés publics), droit de l'architecture	20 %
Appréciation des expériences/références significatives du candidat en matière de prestations similaires en lien avec l'objet du marché public	20 %
<b>Prix de la prestation</b>	<b>40%</b>
<b>Total</b>	<b>100 %</b>

Conformément à l'article 4, en cas de mise en place d'une négociation, ces critères seront également utilisés pour classer les candidats invités à cette négociation.

## 8. Exécution du marché

- Documents à fournir par le candidat retenu avant notification :
  - Attestations de régularité fiscale et sociale au 31/12/N-1

Ces documents seront à transmettre dans un délai de 5 jours ouvrés après demande du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims. A défaut de présentation de ces documents à l'issue du délai, le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims se réserve la possibilité de ne pas retenir l'offre du candidat, et de retenir l'offre classée immédiatement après.

➤ Notification de l'acte d'engagement

La signature du devis détaillé du candidat par Mme La Présidente du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims ou son délégataire tiendra lieu d'acte d'engagement. La notification de l'acte d'engagement sera réalisée par mail.

➤ Pièces contractuelles du marché :

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes, par ordre de priorité décroissante :

- Le présent document DCE-CCATP **complété, paraphé et signé, et ses 2 annexes,**
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales – prestations Intellectuelles,
- Déclaration sous-traitance DC4 complétée,
- La note méthodologique présentée par le candidat,
- Le devis détaillé signé (offre de base),
- RIB

➤ Facturation :

Les factures devront expressément faire référence au numéro de marché : **AMO AMENAGEMENT ACCUEIL MAISON DU PARC 2024 09**

**Les factures devront être déposées sur le portail CHORUS PRO.**

La prestation fera l'objet d'un paiement par virement administratif, sur la base **de l'acte d'engagement.**

Le comptable assignataire des paiements est le Responsable du Service de Gestion Comptable de Reims – 130 Rue Gambetta – BP134 – 51055 Reims cedex.

Échéancier de facturation :

- Acompte de 30% de la prestation, versé à la notification du marché,
- Facturation du solde à la fin d'exécution de la prestation de l'offre de base.

Le candidat pourra proposer un autre échéancier de facturation qui devra être accepté par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims.

## **9. Propriété des données**

Les données et informations recueillies lors de cette prestation seront la propriété exclusive du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, maître d'ouvrage.

## 10. Annexes

Le Présent DCE-CCATP comporte 2 annexes :

- annexe 1 – Note de présentation,
- annexe 2 – Attestation relative aux situations de conflit d'intérêts,

**DCE COMPLET TELECHARGEABLE  
UNIQUEMENT SUR LE PROFIL  
ACHETEUR**

**WWW.PROXILEGALES.FR**

**Prestation cofinancée par la Région Grand Est**

